



Arcachon, le 11 juin 2020

**Monsieur C. CASTANER**  
**Ministre de l'intérieur**  
**Place Beauvau**  
**75008 PARIS****Objet : Exclusion d'une mission du fait d'un engagement syndical**

Ref : BE/AV/20/37

Courrier envoyé en LRAR

Monsieur le Ministre,

C'est avec passion que nous vous écrivons.

Le 8 juin dernier, un message de commandement parvient au sein du SDIS du Nord : le ministère de l'intérieur recherche un médecin et deux infirmiers de sapeurs-pompiers afin de partir en mission d'appui de la sécurité civile dans le département de Mayotte, sévèrement touché par une double épidémie de dengue et de CoViD-19. En sa qualité d'officier de sapeur-pompiers professionnels, infirmier et cadre de santé, un agent du SDIS 59 se porte immédiatement volontaire auprès de sa hiérarchie qui valide sa candidature. Le lendemain, il est retenu pour participer au soutien de nos collègues ultra-marins. Il accomplit les formalités, prépare son paquetage, informe ses proches.

Partir en mission est, pour un sapeur-pompier, non pas un aboutissement, mais un moment important, rare, un jalon, une marche où l'on se retrouve d'un seul coup confronté puissamment à ce qui fonde l'engagement auquel tant de cérémonies officielles rendent hommage dans les plus petites communes, comme sous l'Arc de Triomphe.

On s'y prépare, on s'y attend parfois, on est cependant toujours surpris. Il était fier, honoré de pouvoir, très humblement, participer au soutien de ses collègues. Cela faisait sens pour lui. La cohésion de la Nation, de notre collectif se matérialisaient. Il ferait de son mieux pour servir chacun dans le seul objectif de soulager les citoyens de Mayotte sans distinction de croyance, d'origine, de race ou de religion. Mais - car vous devinez que dans cette belle histoire il y a un « mais » - il a été rappelé le lendemain pour lui signifier qu'il ne partait plus, que la mission était annulée. Il a ressenti de la déception, mais c'était ainsi ; Il faut choisir les meilleures pierres pour bâtir un édifice, il n'était pas cette pierre que l'on recherchait ce jour-là.

Sa déception s'est transformée en colère lorsque qu'il a appris la raison pour laquelle il avait en réalité été écarté. Votre ministère lui a en effet indiqué que *"le périmètre de la mission avait été redessiné"* et que la décision d'annuler son départ avait été prise *"en raison d'un arbitrage politique local défavorable"*. Stupeur et incompréhension. En vérité, il a très vite compris qu'il avait été "débarqué" en raison de son engagement syndical à la tête du Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés, le SNSPP-PATS, que vous connaissez. Il payait, comptant, par une vile manœuvre un engagement exigeant au service des autres.

Colère de voir qu'une telle discrimination envers un élu de la République, élu sur le fondement du préambule de la Constitution de 1946 soit possible au sein même du ministère de l'intérieur. Colère de constater que finalement, toute la mission partait, sauf lui, et pour une très mauvaise raison. Ne pas être choisi est une chose, être écarté en raison d'un engagement syndical en est une autre. Vu du haut de son terril nordiste qui a vu tant de progrès portés par le syndicalisme, il mesurait le symbole affiché. Il était en colère mais demeurait combatif.

Monsieur le Ministre, nous vous écrivons avec passion car être élu, vous le savez, c'est être engagé avec passion. Ils ont fait plus que simplement le « rayer » de cette mission : ceux qui ont pris cette décision ont disqualifié l'administration.

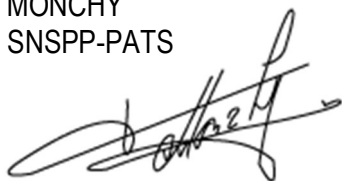
La confiance est le fondement du "vivre ensemble", sans confiance, pas de lien social, pas de projet commun possible. Aussi, nous vous demandons de parler à ces personnes qui vous représentent, tant dans les services centraux que dans les départements, de les accompagner pour qu'elles ouvrent les yeux sur la portée de leurs actions. Elles ne sont pas que de simples gestionnaires, leurs actions sont observées, elles sont des symboles qui laissent une empreinte. Elles sont comptables des messages qu'elles envoient aux personnels des SDIS, et à la Nation entière. Nous sommes tous comptables de cela, en particulier lorsqu'une parcelle d'autorité nous est confiée. Nous essayons tous les jours d'être exigeants avec nous même pour construire inlassablement le dialogue et le lien qui permet aux femmes et aux hommes de se parler, de se comprendre et construire, toujours construire, comme notre devise : revendiquer pour construire. Nous en attendons de même de votre administration.

Empêché d'exercer son métier de sapeur-pompier en raison de son engagement syndical, nous vous écrivons donc en notre qualité de représentants du personnel.

Nous savons pouvoir compter sur votre soutien afin que collectivement, le regard sur l'engagement syndical change, que ces pratiques cessent et qu'à l'avenir ces comportements disparaissent par l'éducation et non par la seule contrainte.

Respectueusement,

Frédéric MONCHY  
Président du SNSPP-PATS



Yannick TENESI  
Secrétaire général du SNSPP-PATS



Eric FERRET  
Vice-président du SNSPP-PATS



Marc GRIMALDI  
Vice-président du SNSPP-PATS

